

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux, le 18 novembre à 14h00

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, **le vendredi 18 novembre 2022 à 14h00**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 14 octobre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Michele SAINTOUT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Véronique HAMMERER, Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Jacky BOTTON, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC,

Excusés : Mme Célia MONSEIGNE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Jean PROU, Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD, Mr COTIER

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

Membres en exercice : 16

Membres présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2022-05-65

Plan Paysage « Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » - Demandes de financement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au Patrimoine Mondial n°1625 « Le phare de Cordouan »

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan et la fiche action 2.4.1 du plan de gestion « Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon

Vu le dossier de candidature « Plan Paysage de l'Embouchure de l'Estuaire » présenté par le SMIDDEST,

Vu l'avis favorable du Ministère de la Transition Ecologique sur le Plan Paysage « Embouchure de l'Estuaire de la Gironde » ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1 : de lancer les premières études inscrites dans le Plan Paysage « Embouchure de l'Estuaire », lauréat de l'Appel à Projet National, à savoir une étude paysagère et étude archéogéographique sur le périmètre du projet ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à confier la réalisation de ces études à des prestataires spécialisés, pour un montant maximum de 36 000 € TTC pour chacune, les crédits étant inscrits au budget annexe Cordouan;

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour réaliser l'étude archéogéographique une subvention de 80% des dépenses éligibles soit 28 800 € auprès du GAL Médoc sur les crédits LEADER ;

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour réaliser l'étude paysagère des subventions auprès du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-253306310-20221118-2022_05_65-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 18 novembre 2022.

La Présidente

Pascale GOT

Le secrétaire de séance

Cyril PENAUD

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.